

DECISION DU PRÉSIDENT

1-Commande Publique
1.1-Marchés publics

N° DP- 2022-32

Objet : CDC22020 Mission de maîtrise d'œuvre partielle portant sur le dossier de permis d'aménager relatif au Parc d'Activité Economique (PAE) du Mont-Martin

Le Président de la communauté de Communes « Intercom de la Vire au Noireau »,
Vu l'article L.5211-10 du Code Général de Collectivités Territoriales,
Vu la délégation du Conseil Communautaire accordée au Président par délibération n° D2020-7-2-3 du 16 juillet 2020,
Vu le code de la commande publique,
Vu la proposition présentée par l'entreprise TECAM,

DÉCIDE

Article 1 : De signer le marché CDC22020 Mission de maîtrise d'œuvre partielle portant sur le dossier de permis d'aménager relatif au Parc d'activité économique (PAE) de Mont-Martin avec l'entreprise TECAM domiciliée au 37 rue des compagnons - 14000 CAEN.

Le montant est décomposé comme suit :

Tranche(s)	Montant HT
TF : Tranche ferme	18 955,00 €
TO001 : Tranche optionnelle (taux 6.25%)	12 500,00 €

L'exécution des prestations de la tranche ferme commencera à réception de la notification.

Article 2 : Madame la Directrice de la Communauté de Communes Intercom de la Vire au Noireau est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée :

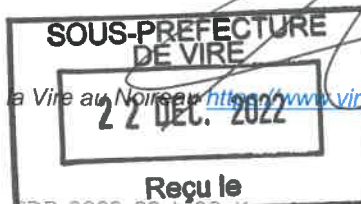
- Au contrôle de légalité de la Sous-préfecture de Vire,
- à Monsieur le Trésorier Principal, comptable public
- à l'intéressé.

Conformément aux dispositions de l'article L5211-10 du CGCT, Monsieur le Président informera le Conseil Communautaire de cette décision, lors de la séance la plus proche.

Article 3 : Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen - 3 Rue Arthur le Duc – 14000 CAEN, ou sur le site internet www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Fait à Vire Normandie
Le 20 décembre 2022

Le Président de l'Intercom de la Vire au Noireau,
M. Marc ANDREU SABATER



Mise en ligne sur le site internet de l'Intercom de la Vire au Noireau <http://www.vireaunoireau.fr> rubrique « actes administratifs », le : **22 DEC. 2022**

Décision du président n° DP- 2022- 32 du 20 décembre 2022

